

DÉCISION DU MAIRE
N° 2024 - 007

ACTE DE SOUS-TRAITANCE

Aménagement paysager rue Louis Vernay
Lot 2 béton

Le MAIRE de la commune de Vourles,

***VU** le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
VU la délibération N°2020-027 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 donnant
délégation au Maire
Vu la décision 2023-032 portant attribution des lots 1 et 3
Vu la décision 2024-004 portant attribution du lot 2*

Considérant Le marché d'aménagement paysager rue Louis Vernay

Considérant l'attribution du lot n°2 Béton à l'entreprise Asten, sise 2 rue du pont à lunettes à Vourles

DECIDE

De signer l'acte de sous-traitance avec l'entreprise SARL Société désactiv concep SDC
sise 24 rue des combattants en AFN à St Laurent de Mure pour un montant de 100 000€HT

Fait à Vourles, le 22 février 2024

Catherine STARON
Le Maire

